



Objet : Lettre ouverte aux Conseillers Régionaux, Conseillers Départementaux, Maires.

Le 11/02/2025

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, le Conseil Régional a voté la décision d'ouverture à la concurrence du Réseau TER Nouvelle Aquitaine, avec comme premier lot à passer en appel d'offre, le lot Poitou-Charentes.

Notre intersyndicale régionale, bien qu'opposée à ce choix mais attachée au dialogue social de haut niveau, a répondu présente aux diverses sollicitations du Président du Conseil Régional afin de travailler sur l'appel d'offre et de permettre notamment que la concurrence ne s'installe pas au détriment des usagers et des salariés.

En ce sens, nous avons porté un projet de clause sociale permettant de ne pas avoir de moins disant social.

Clause sociale qui est possible par la loi et déjà utilisée pour les appels d'offres d'Ile De France Mobilités (IDF Mob) par exemple.

Il est à noter que ce point n'est pas rejeté par les entreprises candidates sur le périmètre de l'Ile de France.

Le lundi 20/01/25, nous avons été reçus par le Président ROUSSET qui nous a indiqué que cette clause ne serait pas utilisée par la Région Nouvelle Aquitaine car elle serait « illégale ».

Le président nous a affirmé que le dialogue au sein de la future entreprise retenue pourrait proposer des clauses meilleures que celles existantes au sein de l'entreprise historique SNCF.

Notre intersyndicale affirme que la clause sociale est « légale » et possible, affirmer le contraire est un mensonge...

Imaginer qu'une filialisation permettrait de meilleurs droits est au mieux naïf, au pire d'une duplicité sans nom....voire une insulte à l'intelligence collective.

Pour notre intersyndicale, ce choix mortifère engage vos responsabilités morales et politiques dans un rôle d'acteur du processus de réduction majeure des droits sociaux pour les salariés qui seront transférés.

Loin de proposer des solutions innovantes, ces choix, qui sont déjà mis en place par exemple sur PACA et nous donne des éléments de comparaisons, vont :

- augmenter les coûts du ferroviaire en Nouvelle Aquitaine,
- morceler le Système Ferroviaire,
- désindustrialiser la filière,
- dégrader les services publics,
- réduire les ouvertures des guichets et des gares,
- réduire les investissements dans le réseau par la réduction du fond de concours,
- porter des fermetures de lignes.

Ces choix vont amplifier les déserts ferroviaires, creuser l'écart entre zones rurales et zones urbaines au profit de ces dernières avec des phénomènes de replis identitaires que nous connaissons déjà .

- Notre intersyndicale unitaire, attachée à l'intérêt collectif, conteste le choix politique d'un abaissement généralisé des droits sociaux des entreprises du secteur ferroviaire pour d'hypothétiques gains financiers portés par des entreprises avides de récupérer une part des contributions publiques régionales.
- Notre intersyndicale unitaire, attachée à l'intérêt collectif, porte une vision d'un transport ferroviaire présent sur tout le territoire et pas uniquement sur les zones urbaines.
- Notre intersyndicale unitaire, attachée à l'intérêt collectif, porte un service avec de la présence dans les gares pour la vente, l'accueil et l'orientation, le SAV qui sont autant d'appui pour les usagers régionaux.

Mesdames et Messieurs, face à ces éléments, notre intersyndicale régionale vous encourage à peser de tout votre poids auprès de l'exécutif afin que le transport Ferroviaire Régional TER ne devienne pas une nouvelle variable d'ajustement financier sur le dos de vos périmètres respectifs.

Dans l'attente d'un retour de votre part, veuillez agréer madame, Monsieur, l'expression de nos plus respectueuses salutations.

Les représentants syndicaux CGT, SUD RAIL, CFDT, UNSA du CSE TER NA